

sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messageur* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 29 juin 1882.

Signé : F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :

L'Ordonnateur,

Signé : GABRIÉ.

Le sous-commissaire de la marine
f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : G. PRIoux.

N° 220. — DÉCISION *constituant les bureaux de la Direction de l'Intérieur.*

LE Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu le décret du 13 mars dernier créant une Direction de l'Intérieur à Tahiti ;

Vu le projet de décret transmis au département de la marine au sujet de l'organisation du personnel et des bureaux de la Direction de l'Intérieur à Tahiti ;

Sur la proposition du sous-commissaire de la marine f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. La Direction de l'Intérieur des Établissements français de l'Océanie est provisoirement constituée ainsi qu'il suit :

1^{er} BUREAU : *Secrétariat, Administration générale, Contentieux ;*

2^e BUREAU : *Finances, Approvisionnements.*

Art. 2. Les attributions de ces bureaux sont ainsi réglées :

1^{er} BUREAU : *Secrétariat, Administration générale, Contentieux.*

Centralisation du travail des bureaux — Réception, enregistrement et distribution de la correspondance — Archives — Bibliothèque administrative — Journal officiel — Affaires à présenter en Conseil d'administration — Légion d'honneur — Affaires réservées — Résidences — Élections, rapports avec les corps électifs, la chambre de commerce, etc. — Demandes d'emplois — Personnel des divers services (Européens et indigènes) — Affaires non classées dans les autres bureaux — Audiences au public.

Conseils des districts — Administration coloniale — Contentieux administratif — Enregistrement, domaines, successions vacantes — Contributions de toutes sortes — Assiette de l'impôt — Administration de la poste aux lettres — État-civil — Recensement de la population — Justice — Instruction publique et cultes — Agriculture, immigration, industrie, commerce, expositions — Travaux, plans et devis — Police — Presse, librairie — Prison — Courtiers, commissaires-priseurs — Établissements de crédit — Assistance publique — Lazarets, dispensaires, cimetières.